

Voies de formation

- Apprentissage
- Formation professionnelle
- VAE

Conditions d'admission et prérequis

par apprentissage

- Être âgé de 16 à 29 ans (ou 15 ans révolus en sortie de 3ème)
- Pas de limite d'âge pour une personne reconnue travailleur handicapé
- Avoir un maître d'apprentissage
- Entretien individuel

formation professionnelle

- Être âgé d'au moins 18 ans
- 1 an d'expérience professionnelle (tous domaines)
- Demandeur d'emploi
- Contrat de professionnalisation
- Certificat médical

Contenu de la formation

L'apprenant assure la fonction d'ouvrier d'exploitation forestière qui prépare et effectue des coupes de bois avec une tronçonneuse selon la technique la mieux adaptée à la situation.

Il réalise des opérations de tronçonnage, de tri et d'empilage visant à faciliter les travaux de chargement du bois.

Il est chargé de l'entretien de son matériel.

Modalités et moyens pédagogiques

Supports de formation

Salles de cours et informatique

Ateliers

Pratiques professionnelles sur site ou en extérieur

Visites d'entreprises

Réunions techniques professionnelles

Interventions de partenaires professionnels

Délais d'accès à l'action

1 session par an

Taux de réussite ★★★★★

Taux d'insertion professionnelle ★★★★★

Taux de satisfaction ★★★★★

Objectifs

Préparer son travail dans le cadre des consignes de travail

Apprécier la qualité et le potentiel d'un peuplement

Apprécier la rentabilité économique du chantier

Réaliser des travaux de préparation des chantiers

Réaliser des travaux de bûcheronnage

Déroulement de la formation

	En apprentissage sur 2 ans	En formation professionnelle
En centre	26 semaines	910h
En entreprise	Reste du temps en milieu professionnel	350h

Évaluation

Tout au long de la formation sous forme de pratiques explicites et d'entretien d'explicitation

Rémunération

Pour se renseigner sur les salaires versés aux apprentis, consultez et réalisez une simulation sur alternance.emploi.gouv.fr

En apprentissage, aucun frais de formation



Financement en formation professionnelle

Plusieurs modes de financement sont possibles: PRF, CPF, OPCO, Pôle emploi et autres sur devis.

Modalités du parcours de formation | Validation de blocs de compétences

- 10 Unités Capitalisables Nationales et 2 Unités Capitalisable Régionale
- Diplôme obtenu sous réserve de l'obtention de la totalité des Unités Capitalisables

Métiers visés

- Ouvrier forestier
- Homme de pied
- Bûcheron

Poursuite de formation

- BP Responsable de Chantiers Forestiers
- CS Arboriste Élagueur

CONTACT

CAMPUS AGRO ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-LAURENT

27 rue du Muguet, 08090 SAINT-LAURENT
03 24 33 72 27

cfa.charleville@educagri.fr

cfppa.charleville@educagri.fr

campus-saintlaurent.fr

Suivez notre actu

